

# CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 Février 2012

**Question n° 8**

**OBJET : Affaires sociales - Présentation du bilan social de l'année 2010.**

**Service instructeur :** Direction des affaires sociales et du logement

**Rapporteur au Conseil : Monsieur SIMONNET**

---

## Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale.       Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable       Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs
- 

## RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un synthèse du rapport social pour l'année 2010, dont le document complet vous est joint en annexe.

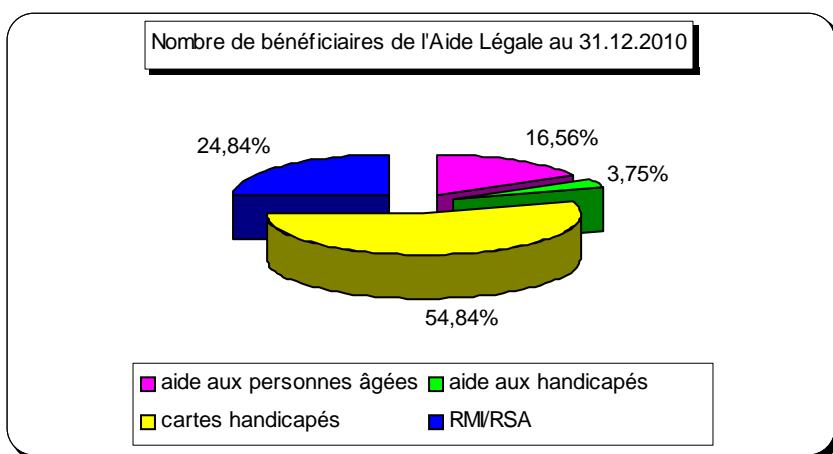
Le Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration régissent l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Ils imposent notamment au C.C.A.S. de procéder chaque année à l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la Commune. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration.

Outre les données sociodémographiques issues de différentes études, dont l'INSEE, le rapport s'est enrichi chaque année depuis 1996, et au fur et à mesure des nouvelles actions et des dispositifs mis en place pour satisfaire les besoins des différents types de population en difficultés : personnes âgées, handicapées, enfants et adolescents, familles en difficultés sociales, personnes les plus démunies, le logement social, l'insertion et l'emploi. Afin d'apporter une analyse plus complète et plus globale, l'ensemble de l'action sociale menée sur la commune a été intégré à ce rapport d'activité, dépassant ainsi le cadre des missions relevant strictement du C.C.A.S. et de la direction des Affaires sociales.

Pour mémoire, rappelons que le C.C.A.S. a des compétences obligatoires, appelées **AIDE LEGALE**, essentiellement l'instruction des dossiers, et des compétences facultatives, multiples et variées, appelées **AIDE FACULTATIVE**, qui sont le reflet de la politique sociale du Département ou de la Commune, politique qui doit être sans cesse impulsée pour prévenir et venir en aide à la population dans son ensemble. Le C.C.A.S. a également le devoir d'assistance aux plus démunis.

- Aide légale : les bénéficiaires au 31.12.2010

En faveur des personnes âgées	En faveur des handicapés	Cartes d'invalidité + cartes de priorité + cartes européennes de stationnement	Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
212	199	702	318



- Aide facultative : les chiffres en 2010

#### Récapitulatif des actions récurrentes du CCAS et/ou du Conseil général et de l'Etat, et des actions des associations partenaires en faveur :

##### 1°- des personnes âgées : toutes les actions qui favorisent le maintien à domicile :

- *le portage de repas à domicile* : 15 797 repas livrés, soit une progression de 67.18 % en 3 ans, pour 97 bénéficiaires différents.
- *la téléassistance* : 101 appareils BIOTEL en service chez 108 personnes (dont 7 couples), soit une progression de 20.24 % en 3 ans.
- *la prévention canicule* : 108 personnes inscrites au registre des personnes vulnérables, soit une diminution de 4 personnes par rapport à l'année précédente (-3.57 %), et -16.82% en 3 ans.
- *la carte améthyste* : 714 bénéficiaires, soit une progression de 7.53 % en 3 ans.
- *Les colis de Noël* : distribués à 45 personnes et 11 couples à faibles ressources
- *l'allocation de chauffage* : attribuée à 36 personnes et 7 couples à faibles revenus
- *les fêtes, les loisirs* et autres activités, ainsi que les colis de Noël et l'allocation de chauffage pour les personnes âgées ayant de très faibles ressources.
- *les aides à domicile* : 61 763 heures effectuées par SAM AREPA et AMGAD auprès de 227 personnes, soit une progression des heures de 23.82 % en 3 ans.
- *le CLIC Entour'âge* : depuis l'ouverture le 1<sup>er</sup> janvier 2007, 497 personnes de Sèvres ont été aidées, soit 12.08% de la population de plus de 60 ans. 154 nouvelles personnes aidées en 2010. Au total, 243 Sévriens aidés sur l'année : 163 femmes et 80 hommes.

## **2°- des personnes handicapées :**

- **le transport** : le Petit Bus de Sèvres : le transport des personnes à mobilité réduite, de compétence communautaire (CAVDS) entre 2004 et 2009, a été restitué aux communes de Sèvres et Boulogne au 1<sup>er</sup> janvier 2010. 3 507 transports, dont 26 en fauteuil roulant, ont effectués sur le territoire de Sèvres en 2010 pour 234 sévriens inscrits au fichier. Parallèlement, la mise en place de PAM 92 a récupéré une petite partie des transports des personnes handicapées à 80% et plus.
- **le rapport accessibilité et accompagnement** : suivi des actions et des travaux réalisés dans le cadre de **la Chartre Sèvres-Handicap**, ainsi que les autres actions : information, sensibilisation, développement d'un réseau de familles, favoriser l'insertion professionnelle, encourager les activités sportives. Le nombre de sévriens (adultes ou enfants) pouvant connaître des difficultés liées à un handicap est estimé entre 800 et 1000.
- **le GEM "les Amis des 4 communes"** : créé en 2005 par **l'UNAFAM** pour l'accueil des malades psychiques de Sèvres, Chaville, Meudon et Ville-d'Avray, le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) aide à rompre l'isolement, restaurer et maintenir les liens sociaux, redonner confiance en soi, par le biais d'accueils, d'animations, d'un nouveau voyage européen, d'ateliers divers : bien être, photo, arts plastiques, développer l'information en direction des adhérents... En 2010, le GEM compte 53 inscrits dont 24.5% sont sévriens.

## **3°- de l'enfance et de l'adolescence :**

- **les crèches municipales** : capacité globale de 320 places par jour + 12 places à la crèche parentale « Au Pays des Merveilles » pour une fréquentation d'environ 700 enfants (dont 25 en situation de vulnérabilité à la demande de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et 3 porteurs de handicap).
- **le FIJ (Fonds d'Insertion Jeunesse)** : 6 dossiers ont été instruits et 4 jeunes ont bénéficié d'aides.
- **l'Esc@le** : 9 156 visites recensées en 2009-2010 de jeunes âgés de 12 à 25 ans, 47% de filles, 53% de garçons (hors animations, soirées, Esc@le' En Scène et Esc@le'Anim).
- **le club de prévention spécialisé "Action jeunes"** : 120 jeunes sévriens, âgés de 14 à 25 ans, ont bénéficié d'un accompagnement éducatif, 45 filles et 75 garçons.
- **Le soutien scolaire** : assuré par 3 associations durant l'année scolaire 2009/2010 : l'ASS de Cœur a accompagné 65 enfants, la Courte Echelle a accompagné 110 enfants, et les Enfants Animateurs ont accompagné 70 enfants des écoles primaires et du collège. (l'association ASTI n'a pas communiqué son bilan d'activité).

## **4°- des familles en difficultés :**

- **les secours en espèces** versés par le CCAS sur enquête d'un travailleur social : 15 174.79 € dont 3 860 € en Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP), pour 182 bénéficiaires.
- **l'accompagnement social** des familles par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS : 46 familles suivies, dont 17 déjà suivies en 2008 et 21 en 2009.
- **Le Relais sévrien : l'Epicerie de solidarité** et la distribution gratuite de vivres ont aidé 218 familles, soit une progression de 59.12 % en 3 ans, pour 505 bénéficiaires. 37,5 tonnes de denrées et produits ont été distribués en 2010.

- **le Microcrédit personnel** : destiné à financer des projets ou besoins permettant de financer l'insertion sociale et/ou professionnelle, des petits travaux, des frais de santé... le CCAS a signé une convention avec le Crédit Municipal de Paris le 17 mai 2010. Quelques personnes sont venues se renseigner, mais aucun dossier n'a pu être instruit en 2010, car les conditions n'étaient pas requises ou d'autres solutions ont été trouvées.
- **la Maison de la Famille** : lieu d'accueil, d'information, de soutien, d'orientation, d'accompagnement, d'activités pour tous les sévriers, tous âges confondus : 1 245 personnes touchées en 2010 sur une file active de 2 929 personnes.

## 5°- des plus démunis :

- **la Maison de la Colline** : géré par le CCAS, ce centre d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social pour hommes sans domicile fixe est ouvert 24h/24 toute l'année, et comprend :

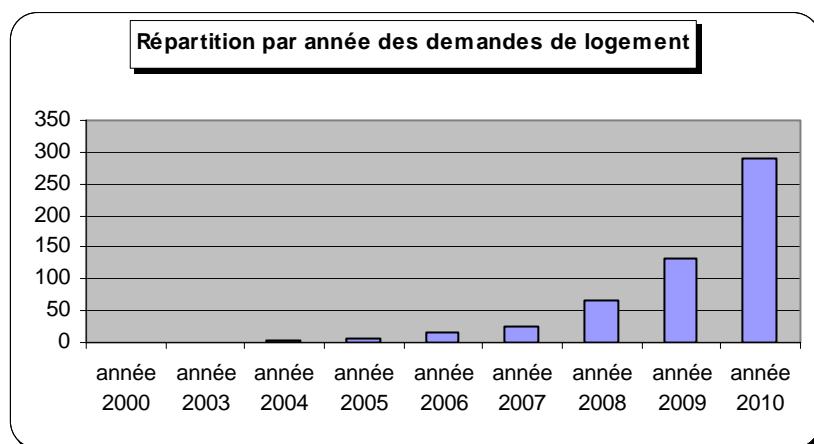
- **16 places d'hébergement** :
  - ↳ 9 lits en hébergement d'urgence = 263 personnes différentes hébergées pour 7 nuits et plus
  - ↳ 7 lits en stabilisation = 12 personnes différentes hébergées, dont 5 sorties positives
- **20 places en accueil de jour** offrant différents services et animations : douche, déjeuner, vestiaire, lavage du linge, coiffeur, visite médicale, atelier d'écriture, sorties cinéma ...= 199 personnes différentes accueillies en 2010.

## 6°- du logement social :

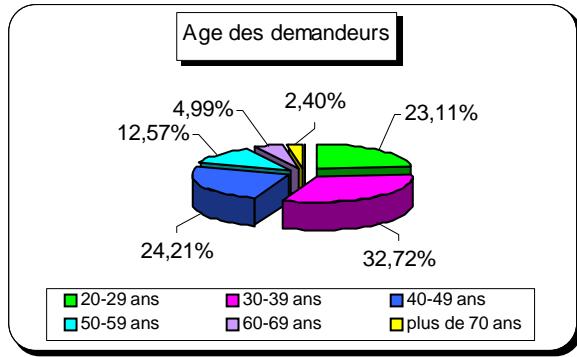
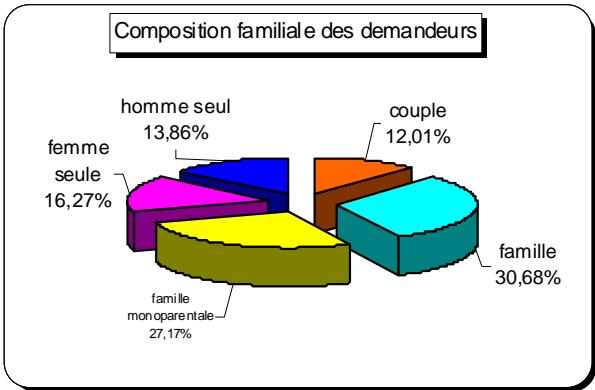
- **les logements sociaux** : Sèvres compte 9 607 résidences principales dont 2 302 logements sociaux au 1.1.2010, répartis en 2 302 logements sociaux conventionnés PLA (Prêt Locatif Aidé) et PLATS (Prêt Locatif Aidé Très Social), 415 logements PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), 103 lits non conventionnés au Foyer ADOMA, soit 23.96 % des logements locatifs sociaux.

Le contingent Mairie représente 593 logements conventionnés du parc locatif social, + 446 logements au titre de la délégation du contingent préfectoral (dont 3 pour le droit de réserve du Préfet), soit 1 036 logements au total.

Au 31.12.2010, le nombre de demandeurs de logement social est de 541, dont 430 sévriers et 111 hors commune.



Pour l'année 2010 : **83 relogements ont été effectués** et **7 attributions d'un logement PLI** ont pu être réalisées. 22 familles relogées étaient âgées de moins de 30 ans.



- **le FSL (Fonds de Solidarité Logement)** : 49 nouveaux dossiers et 110 dossiers étudiés en commission locale en 2010, 147 décisions prises, dont 125 pour le secteur public et 22 pour le secteur privé. 19 931 € ont été accordés en subvention et 3 973 € en prêt.

Au niveau de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASL), 18 ménages différents ont été suivis par la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS pour des dettes locatives.

- **les Programme Local de l'Habitat (PLH) du Val de Seine et de Arc de Seine** : de compétence communautaire, opérationnels jusqu'au 31.12.2012, les PLH préconisent des mesures favorisant :

- l'amélioration de l'habitat et la résorption de l'habitat insalubre dans le parc privé
- L'aide à la réhabilitation ou à l'adaptation (à un handicap par exemple) de logements destinée à des propriétaires, notamment modestes
- Le développement d'un parc de logements diversifiés et adaptés : aide de 3000 € pour l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées, y compris dans le parc public
- La réalisation annuelle de logements sociaux
- Le développement d'une plus grande mixité au sein du parc locatif social

La mise en œuvre des PLH impose de mettre en place un observatoire du logement et de l'habitat qui permet de mesurer les effets des actions réalisées dans le cadre des PLH.

## 7°- l'insertion et l'emploi :

- **L'Espace Insertion du Val de Seine** : l'année 2010 a été marquée par la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active) : organisation des entretiens d'orientation (dit "profilage"), suivi des familles monoparentales de profil 2 au sein de l'Espace insertion, instauration des Equipes Pluridisciplinaires Transitoires (EPT), sessions de formation pour les référents sur les nouvelles actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI)...

Les objectifs fixés aux Espaces Insertion ont évolué : en 2010, la convention tient compte de la fréquentation de la structure et du taux de contractualisation mais surtout du nombre de retours à l'emploi enregistrés parmi les bénéficiaires du RSA accompagnés par l'Espace insertion (dits "de profil 2").

Au dernier trimestre 2010, on estimait à 318 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA à Sèvres, soit une baisse de 14% par rapport à 2009 :

- 193 foyers bénéficiaires du "RSA socle", sans ressources dont les membres sont soumis à un accompagnement socioprofessionnel obligatoire.

- 37 foyers bénéficiaires du "RSA socle et activité", foyers bénéficiant de ressources tirées d'une activité (très souvent à temps partiel) inférieures à 500 € par mois et qui sont également soumis à un accompagnement socioprofessionnel obligatoire.
- 88 foyers bénéficiaires du "RSA activité", travailleurs pauvres percevant plus de 500 € par mois et non soumis à une obligation d'accompagnement.

*(pour mémoire, les demandes de RSA des sévriers sont toutes instruites par le CCAS de Sèvres)*

Le taux de sortie vers l'emploi des allocataires du RSA suivis par l'Espace Insertion s'élève à 46% en 2010 : 210 retours à l'emploi enregistrés sur les 2 communes.

- **L'association Présence :** conventionnée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccete) en tant qu'Association Intermédiaire, Présence est autorisée à effectuer des missions de mise à disposition sur 5 villes : Sèvres, Chaville, Meudon, Ville-d'Avray et Boulogne-Billancourt. Elle bénéficie également d'un agrément pour les activités de services à la personne.

En 2010, elle a engagé un rapprochement avec une structure similaire, ACTIVE implantée à Saint-Cloud. Les deux structures ont fusionné le 31 décembre 2010 pour devenir ACTIVE PRESENCE, qui est composée désormais de 3 antennes : Saint-Cloud, Boulogne et Sèvres.

107 salariés, soit 60 femmes et 47 hommes, ont été mis à disposition en 2010. Présence a accueilli 67 nouveaux demandeurs d'emploi, dont 56 ont pu être mis à disposition dans l'année. 40 personnes, dont 6 bénéficiaires du RSA, ont quitté l'association pour une insertion professionnelle (CDI, CDD, CAE, intérim, formation, création d'entreprise, insertion sociale...).

16 633 heures ont été réalisées en 2010, soit + 8% par rapport à 2009.